

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer au prochain conseil communautaire de la communauté de communes « Piège Lauragais Malepère » qui aura lieu le :

**mardi 24 juin 2025
à 18h30
à la salle des fêtes de Ribouisse**

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
- 2- Compte-rendu des délégations données au Président
- 3- Adoption d'une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact : Agence Postale Intercommunale de Gaja la Selve
- 4- Adoption d'une convention avec la Région Occitanie – attribution d'aides Leader
- 5- Cession de parcelles dans la ZA du Lauragais

ENVIRONNEMENT

- 6- Fonds de concours Environnement 2025

FINANCES

- 7- Budget général : décision modificative n°1
- 8- Budget annexe ZAE » : décision modificative n°1
- 9- Admission de créances en non-valeur pour les budgets eau et assainissement

VOIRIE – EAU – ASSAINISSEMENT

- 10- Poursuite de l'harmonisation du prix de l'eau et l'assainissement
- 11- Approbation du zonage des schémas de distribution d'eau potable de Cahuzac, Cazalrenoux, Fonters du Razès, Gaja la Selve, Génerville, Hounoux, Lafage, Orsans, Pech Luna, Pécharic et le Py, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint Amans, Saint Gaudéric, Saint Julien de Briola et Villautou

TOURISME

- 12- Tarifs applicables 2025 : régie de recettes -Animations et Boutique OTI

Vous remerciant par avance de votre présence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président



André VIOLA.

